



Procès-Verbal **Commission Régionale de l'Arbitrage**

Réunion du 30 juin 2025

Président : Eddy ROSIER

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

INDISPONIBILITES DEBUT SAISON 2025/2026

Elles ne pourront plus être saisies à partir du 1^{er} juillet et jusqu'à la validation complète de votre licence.

Dossier Médical Arbitre 2025-2026 à retourner pour le 15 juillet 2025 à arbitres@laurafoot.fff.fr

Il est téléchargeable ici : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ba50e5a0a3cf3a29baa7ab1fd3586a13.pdf>

INFORMATIONS DE LA COMMISSION REGIONALE MEDICALE

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA (qui paraîtra prochainement) mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA.
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pour la prochaine saison 2025/2026, sont concernés obligatoirement par une visite chez le cardiologue les arbitres atteignant les 35 ans et ceux de plus de 35 ans ayant effectué leur dernier test d'effort en 2020.

- **Le renouvellement du contrôle ophtalmologique au-delà de 35 ans a lieu tous les 5 ans (au lieu de tous les 4 ans auparavant).**

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

CANDIDATURES OBSERVATEURS / OBSERVATRICES CRA 2025/2026

Les candidatures au titre d'observateur ou observatrice de la CRA doivent être envoyées par mail à arbitres@laurafoot.fff.fr

ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2025/2026

Les assemblées générales des arbitres auront **toutes lieu le week-end du 29 au 31 août 2025, celle des observateurs se tiendra le dimanche 7 septembre 2025**. Mesdames et Messieurs les arbitres et observateurs sont priés de réserver ces dates dès maintenant. La répartition des convocations sera définie ultérieurement.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr, aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de **préciser obligatoirement** dans votre demande votre **numéro de licence**.

ADRESSE MAIL POUR LES ARBITRES

La nouvelle adresse mail arbitres@laurafoot.fff.fr réservée aux arbitres et observateurs doit être utilisée pour toutes les communications avec la CRA et les services administratifs (sauf si on vous écrit avec une autre adresse) et remplace l'adresse compétitions désormais réservée aux clubs et problèmes de désignations.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions à l'adresse arbitres@laurafoot.fff.fr, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

Le Président,

Eddy ROSIER

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT